Prix agricoles 1996/1997: prix du lait, du beurre et du lait écrémé en poudre (01/07/96-30/06/97)

1996/0067(CNS) - 26/06/1996 - Acte final

Prix agricoles 1996/97 - Lait et produits laitiers. Le Conseil a adopté le Règlement 96/1188/CE fixant le prix indicatif du lait et les prix d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre pour la période du 01 /07/1996 au 30/06/1997. Le règlement prévoit le statu quo sur les niveaux des prix, à savoir : - Prix indicatif du lait : 30,98 Ecu/100 kg. - Prix d'intervention : . beurre : 328,20 Ecu/100 kg. . lait écrémé en poudre : 205,52 Ecu/100 kg.